

## SUISSE.

— On écrit de Berne, le 19 décembre :

« Les événements viennent encore de se compliquer de deux circonstances très-graves. Il s'agit, d'une part, de l'envoi des troupes de Schwyz à la frontière lucernoise, prêtes aussi à offrir leurs concours à l'œuvre de la réaction qui triomphe dans le canton directeur, de l'autre, d'un redoublement d'armement de la part de Lucerne lui-même qui, outre la levée de son contingent d'élite formant un effectif de 5,000 hommes, vient encore d'ordonner la mise sur pied de toute la landwehr, sous prétexte que son indépendance est menacée par la tenue récente des deux grandes assemblées populaires de Fribourg et de Zoug. En présence d'un tel déplacement de forces, Berne ne se souciera pas de licencier toutes ses milices, et la moindre imprudence pourrait faire éclater une lutte générale plus vite qu'on ne s'y attend. »

On écrit de Berne, le 20 décembre :

« Il paraît que le gouvernement de Lucerne pour prévenir une nouvelle incursion armée des autres cantons, a résolu d'organiser la *landsturm* (la levée en masse.) »

## RUSSIE.

— On écrit d'Astrakhan (Russie), le 14 novembre :

« Le Volga a gelé devant Astrakhan, le 8 novembre, et la navigation a entièrement cessé, non seulement sur le fleuve, mais encore dans la mer Caspienne. Le froid est descendu à 15 degrés Réaumur. Soixante-dix navires de mer n'ont pu atteindre leur destination, et ils se trouvent pris dans les glaces. Par la même raison un grand nombre de bateaux pêcheurs qui se trouvaient en mer, n'ont pu revenir. »

*Il est encore des juges à Berlin.* — Un avocat de Posen (Prusse), qui a obtenu de la Cour royale de cette ville un arrêt devenu définitif, qui condamne l'Empereur de Russie à lui payer une forte somme, ayant vainement sollicité de S. M. le paiement de cette somme, vient de faire saisir l'hôtel que l'Empereur Nicolas possède à Berlin. »

## AMÉRIQUE.

*M-nave contre le Texas et l'Union.* — Les abolitionnistes du Massachusetts ont eu le 29 de ce mois un grand meeting dans le Faneuil Hall de Boston, pour aviser aux moyens d'empêcher l'incorporation du Texas aux États-Unis. Un M. Garrison a tout simplement proposé que, dans le cas où l'annexion serait votée, la dissolution de l'Union fut proclamée et qu'une nouvelle union fût formée entre les États où l'esclavage est aboli. Cette proposition traitante a été accueillie par des applaudissements et des sifflets. Orateurs.

*Paiera-t-on, ne paiera-t-on pas ?* — Voilà près d'un mois que nos confrères américains agitent la question de savoir si l'état de la Pensylvanie paiera les intérêts de sa dette échéant aujourd'hui le 1er février. Les dernières rumeurs disaient oui, mais le nouveau gouverneur, M. Sunk, dans le premier message qu'il veut de transmettre à la législature, ne croit pas que cela soit possible ou prudent, et il dit non. Mais la législature et le sénat penchent, dit-on, pour l'affirmative. Lequel des trois aura raison ?

*Lois de naturalisation.* — Nous avons eu raison de ne pas nous alarmer du favorable accueil qu'avaient reçu, dans le sénat, au début de la session actuelle, les déclamations du nativisme contre les lois de naturalisation. Leurs pétitions, dans lesquelles, on le sait, ils demandaient que les étrangers ne fussent transformés en citoyens qu'après un séjour de 21 ans, avaient été remises au comité judiciaire du sénat, dont le président vient de faire un rapport et de proposer des réformes auxquelles nous donnerons très-volontiers notre approbation. En effet, le bill de M. Berrien ne change rien aux principes et aux bases actuelles de la naturalisation ; il ne fait qu'entourer les lois existantes de garanties destinées à empêcher les fraudes que nous avons nous-mêmes reconnues et flétries. La durée du surnumérariat est maintenue à 5 ans, mais les étrangers, à leur débarquement, seraient tenus de se faire inscrire sur un registre tenu par les collecteurs, qui ferait seul foi de l'arrivée. Aujourd'hui, il suffit à un individu de trouver deux témoins qui veuille bien attester sous serment qu'il est arrivé à l'époque qu'il lui plaît de choisir. Trois ans après cet enregistrement obligé, on pourra se présenter au greffier de la Cour des États-Unis pour déclarer l'intention où l'on est de devenir citoyen ; et, deux ans après cette déclaration, on aurait droit au diplôme de citoyen. Il est stipulé que l'on ne délivrera jamais de duplicata des certificats d'enregistrement, de déclaration et de naturalisation, à moins qu'il ne soit bien et dûment établi, par certaines formalités, que les originaux ont été perdus. Il ne serait pas délivré de certificats de naturalisation à l'approche des élections, dans un délai qui n'est pas fixé par le bill.

*Réforme postale.* — Le sénat de Washington, après une assez longue discussion qui a offert peu d'intérêt, a commencé à voter les paragraphes d'un bill qui propose des réductions assez importantes au tarif actuel des postes américaines. Il a déjà été décidé que les lettres seraient soumises à deux taux uniformes : 5 sous pour celles qui ne seraient pas transportées à plus de 100 milles et 10 sous pour celles qui iront au-delà. On était arrivé au paragraphe qui abolit, en grande partie, le privilège de franchise pour les fonctionnaires publics et le congrès. Cette partie de la réforme ne sera probablement pas adoptée, ou elle ne le sera qu'avec de très grandes réserves au profit du congrès qui se gardera bien de se dépouiller complètement du droit de faire circuler gratis sa correspondance.

## NOTRE-DAME DE GUADELOUPE.

— AU MEXIQUE.

*Suite et fin.*

Le lendemain, jour de dimanche, il ne manque point de retourner à Mexico, pour y assister au Saint-Sacrifice. Il a même le courage de se présenter, de nouveau devant le premier pasteur. Celui-ci le reçoit avec bonté, et persiste toujours dans sa première réponse. Il lui fait un signe assuré de la volonté du Ciel. Diégué revient à la colline. Il jouit encore une fois de la faveur que Marie avait daigné lui accorder. Il reçoit, avec une abondance de consolations toujours nouvelles, la Reine des cieux, et il lui rend compte du discours du prélat. La Vierge immaculée lui promet avec bonté un signe pour le lendemain. Diégué rassuré regagne son habitation. Là une épreuve inattendue, un chagrin domestique mêle son amertume aux douceurs dont son âme était inondée. Son oncle avait été surpris tout-à-coup d'une grave maladie. Il le trouve en proie à de vives douleurs. Désolé de ce contre-temps, et tout occupé des soins que le malade réclamait de lui, Diégué oublie la promesse faite à Marie, de retourner le lundi sur la colline. Le mal devenant de plus en plus alarmant, il part le mardi pour Mexico, dans le dessein d'en ramener un prêtre qui donne à son oncle les secours de la religion. En passant près de la colline, il se rappelle son oubli, sa faute involontaire ; et pour éviter les reproches qu'il croit mériter, dans sa simplicité il se détourne du chemin. Et cependant Marie se présente encore à lui, et lui dit avec bonté : où vas-tu, mon enfant ? quel sentier as-tu pris ? Le bon Mexicain confus, se reconnaît coupable ; il prie Marie d'attribuer le manque de parole qu'il se reproche, à la maladie de son oncle. La Vierge lui pardonne, et par un nouveau témoignage de bonté, elle lui annonce la guérison du malade. Quand au signe exigé par l'évêque, elle ordonne à Diégué de monter sur la hauteur, d'aller au lieu où elle s'était montrée à lui le samedi, et d'y cueillir un bouquet de fleurs.

L'ordre donné par Marie était de nature à étonner tout esprit raisonnable. D'ailleurs le lieu était couvert d'épines et de broussailles. Mais Diégué avait une âme simple et droite. Mais la persuasion coulait des lèvres de la Vierge immaculée. Diégué ne sut qu'obéir à sa voix. Il gravit la colline et y trouve un parterre enchanté. Là, les fleurs les plus fraîches et les plus éclatantes étonnent ses regards. Il choisit à son gré dans la multitude, et vient présenter à Marie ce qu'il a cueilli. Marie en fait un bouquet, et charge son pieux serviteur de le porter à l'évêque. Diégué, fier de ce précieux dépôt, se met en chemin pour Mexico. Le message qui lui est confié absorbe toutes ses pensées et verse dans son âme un contentement ineffable.

Cependant les fleurs qu'il tenait cachées sous son manteau, répandaient au loin le plus doux parfum. Ce parfum le trahit. À son arrivée les domestiques du prélat, attirés par l'odeur des fleurs, l'arrêtent, et lui demandent avec curiosité quel est l'objet qu'il porte avec tant de mystère. Diégué donne des réponses évasives, et fait tous ses efforts pour se débarrasser de leurs importunités. Mais ils triomphent de sa résistance, et ils entr'ouvrent le manteau. La vue de ces fleurs les remplit d'étonnement. Un d'eux veut porter la main, et il s'aperçoit que ce sont des fleurs en peinture. L'évêque est instruit de tout. Le villageois paraît devant lui, et entr'ouvre le manteau qu'il avait refermé. Alors, à la grande surprise de tous les assistants et de Diégué lui-même, on voit empreinte sur ce manteau l'image de Marie. Le prélat et les personnes de sa maison n'ont pas plus tôt jeté les yeux sur cette image si fraîche et si vive qu'elle semblait sortir de l'étude de l'artiste, qu'ils tombent à genoux, et restent quelque temps muets et immobiles, sans pouvoir faire autre chose qu'admirer la beauté surhumaine de celle dont ils contemplaient les traits. Ensuite le prélat se relève, détache le manteau de dessus les épaules du pieux mexicain, et l'expose dans sa chapelle, en attendant qu'on lui eût élevé un sanctuaire. Toute la ville se portait à l'évêché pour honorer l'image miraculeuse.

Cependant le prélat, suivi d'un grand concours de peuple, se rend le jour suivant, le 13 décembre, sur la colline. Il interroge Diégué en détail : il veut savoir en quel endroit la Vierge s'est montrée à lui. Diégué ne croit pas pouvoir le déterminer avec une exacte précision. Tout absorbé par le spectacle qu'il avait sous les yeux, il n'avait point examiné avec attention le point où il lui avait été offert. Un nouveau prodige vient le tirer d'embarras. Une source jaillit subitement, et désigne le lieu de l'apparition. Depuis elle n'a cessé de couler. Ses eaux ont opéré plusieurs guérisons.

Diégué avait parlé de la maladie de son oncle et des circonstances qui l'avaient accompagnée. Ce fut pour la prudence de l'évêque une nouvelle matière d'examen. On envoya des commissaires vers le malade, et on le trouve rétabli. Le bon vieillard accompagne lui-même les commissaires. Il rapporte qu'au fort de la maladie, et au